

Recommandations liées au Covid-19

Note Sports Vacances Du 12 au 23 avril 2021

Cette note a pour but de vous préciser comment vont se dérouler les activités Sports Vacances de printemps.

Modalités d'inscriptions

- Le programme du 12 au 23 avril 2021 ainsi que le coupon « inscriptions activités » sont disponibles sur le site de la Communauté de Communes www.cocm.fr.
- Les inscriptions se font auprès du Service des Sports, de préférence par mail à l'adresse suivante : sfremond@cocm.fr ou par téléphone au 02.33.07.48.88.
- Le coupon « inscriptions activités » est à remplir et à redonner par mail, dans la boîte aux lettres extérieure de la Communauté de Communes ou directement au bureau du service des sports.
- Les inscriptions se font dans la limite des places disponibles. Votre enfant sera inscrit lorsque le Service des Sports vous l'aura confirmé.
- Le dossier d'inscription 2020/2021 (pour ceux qui ne l'auraient pas encore fait) est à remplir et à redonner à la Communauté de Communes, Pôle de La Haye, avant le 12 avril.
- Le règlement se fait à réception de la facture envoyée par mail, après les activités.
- Pour le règlement, vous avez la possibilité de payer en ligne votre facture à partir de votre portail famille (la mention de votre adresse mail est donc indispensable dans le dossier à remplir).

Modalités d'accueil et de fonctionnement des activités

- La structure est ouverte ¼ d'heure avant le début des activités.
- Les familles doivent vérifier la température de l'enfant avant de le déposer aux Sports Vacances. Un enfant présentant des symptômes évocateurs du Covid-19, ne peut être accueilli aux activités.
- Pour les rendez-vous sur place à La Haye :
 - Tous les enfants sont accueillis au niveau du terrain de football synthétique, derrière la Halle Jacques Lair pour le Tir à l'arc et directement au Skate Park pour l'activité O.R.N.I. et dans la Zone Artisanale pour le BMX.
- Pas de sorties en bus

- Chaque enfant doit passer aux sanitaires (prioritairement) pour se laver les mains ou à défaut l'éducateur donnera du gel hydroalcoolique, avant et après la pratique de l'activité.
- Les enfants doivent **arriver en tenue de sport.**
- **L'accès aux salles de sport est interdit.**
- **Les pratiques collectives et de contact sont interdites.**
- **Les enfants de 6 ans et plus, doivent porter obligatoirement un masque fourni par la famille. Ils pourront l'enlever seulement pour pratiquer l'activité.**
- Les enfants doivent apporter une gourde ou une bouteille d'eau à leur nom.
- Les enfants sont invités à amener leur propre matériel dès qu'ils le peuvent (boules de pétanque, casque, trottinette, raquette...)
- Il n'y a pas de service de restauration sur ces vacances.
- Les activités sont limitées en effectifs.

En cas d'apparition de symptômes évocateurs du Covid-19 durant la journée :

Dans tous les cas :

L'enfant sera isolé et les responsables légaux seront immédiatement appelés pour venir le chercher.

Si les symptômes s'aggravent avec des difficultés respiratoires ou signes d'étouffement, au moindre doute le SAMU sera appelé : 15 ou 112.

Cette note est susceptible d'évoluer au gré de la situation sanitaire nationale et territoriale et des décisions gouvernementales et fédérales qui en découleront.